

<http://divergences.be/spip.php?article51>



Extraits de "UNE REVOLTE EN TOUTE LOGIQUE"

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2006 - N° 1 (Avril/April 2006) - 2- Livres/Books -

Date de mise en ligne : jeudi 30 mars 2006

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Sommaire

- [Extrait I :](#)

Extrait I :

A., un habitant d'une banlieue lyonnaise, nous parle des rapports ordinaires avec les forces de l'ordre dans son quartier. A. a vingt-cinq ans.

Par **Jérôme Leguay**

– Comment ça se passe avec la police au quotidien ?

– Moi, j'habite dans un secteur où il n'y a pas beaucoup de quartiers, alors les policiers, ils connaissent à peu près tout le monde. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. Je vais donner un exemple pour que les gens, ils comprennent bien, même si ce n'est pas un exemple qui me concerne. La dernière fois, un jeune s'est fait contrôler devant moi. Devant moi. Le flic a demandé les papiers d'identité du jeune et le jeune lui a donné la carte d'identité dans la main : « Voilà monsieur l'agent. » Il a fait le contrôle et puis une fois qu'il a eu fini, il jette par terre sa carte d'identité et il lui dit : « Maintenant, tu ramasses ta carte d'identité par terre ». Pourquoi faire ça ? Après ils se demandent pourquoi le jeune va s'énerver. Parce que le jeune, bien sûr, il s'est énervé. Il a fini où ? En garde à vue. Pourquoi ? Pas parce qu'il s'est énervé, mais parce qu'avant ça, le flic a jeté sa pièce d'identité par terre. Il n'a pas accepté. Donc maintenant, ce qu'on a à faire, lors d'un contrôle, c'est comme le flic, on n'a qu'à jeter nos papiers par terre et dire « Ramasse, contrôle-moi et puis une fois que t'as fini, tu me le la jette par terre. » Voilà, c'est comme ça que ça doit se passer ? ...

Extrait II :

Quelques jours après le début des rébellions urbaines, je suis allé aux Tribunal de Grande Instance (T.G.I.) de Lyon assister aux comparutions immédiates.

« L'application systématique du droit », c'est systématique pour certains mais pas pour d'autres

La première chose qui a retenu mon attention, en passant quelques jours dans ces audiences, c'est la relative homogénéité des délits jugés : conduites à risques, vols, violences, dégradations, outrages et rébellions... C'est-à-dire en gros, tout ce qui correspond à ce que nos gouvernants nomment le problème de l'insécurité et des incivilités, problème principalement attribué, comme on peut le constater dans ces audiences, aux classes populaires. C'est d'ailleurs, dit-on, pour faciliter le « traitement de masse » de ces délits, pour réduire l'impunité des auteurs de ces infractions et ainsi réduire le sentiment d'insécurité des populations, que la procédure de comparution immédiate est devenue désormais un mode ordinaire de procédure pénal. On parle aussi de « traitement en temps réel » : une interpellation, un coup de téléphone au procureur qui décide de la procédure, et un jugement qui tombe le lendemain ou le surlendemain au tribunal. (Le prévenu peut certes demander un renvoi de l'audience mais il s'expose alors à la détention provisoire.)...

Extrait III :

Monsieur Guérault, avocat du barreau de LYON, défend l'un de ces jeunes. Il nous parle du déroulement de la procédure pénale et nous donne son avis sur le traitement judiciaire plus général des émeutes de novembre.

Par Stéphane Berger et Jérôme Leguay

– Qu'est-ce qui s'est passé le jour de la permanence ?

– Suite à l'interpellation de trois individus sur le quartier et à l'issue de leur garde à vue, Le Procureur de la République de LYON a requis l'ouverture d'une information judiciaire et saisi un juge d'instruction qui est chargé de conduire cette information. Concrètement cela signifie faire une enquête et déterminer les responsabilités de chacun face aux accusations d'avoir commis telle ou telle infraction pénale. Le rôle du juge d'instruction est d'instruire « à charge et à décharge ». Il est indépendant même s'il est requis par le Procureur pour instruire. Il a un pouvoir de direction sur la police, la gendarmerie et peut désigner tel ou tel expert. Son travail, c'est de récolter des éléments de preuves, soit de la culpabilité soit de l'innocence. Ce qui lui donne le pouvoir, à la fin de l'instruction, de rendre une ordonnance de non-lieu si les éléments à charge sont insuffisants. Dans le cas de l'affaire de B., les trois jeunes sont arrêtés le 10, j'ai le dossier le 12 au matin pendant ma permanence et nous passons devant Le Juge d'Instruction en toute fin de matinée. Les trois jeunes répètent ce qu'ils ont dit devant les policiers et le Procureur, à savoir qu'ils sont innocents et je pointe les incohérences de certains procès-verbaux. Le Juge d'Instruction qui a été saisi du dossier est le doyen des Juges d'Instruction de LYON. Il n'a pas cru un seul instant cette version et leur a donc signifié leur mise examen avant d'envoyer le dossier au Juge des Libertés et de la Détention...

Extrait IV :

Entretien avec la sœur (S.) et la maman (M.) d'un inculpé.

par Christophe Pornon et Natacha Flandin

Relu par S.

Mars 2006

L'arrestation

Comment ça c'est passé pour vous ?

M. : Très très mal. Très très mal....

Au début,

vous étiez chez vous ?

M. : Oui, j'étais à la fenêtre, j'attendais que mon fils me ramène les médicaments de la pharmacie, avec les sachets dans sa main. En passant mon fils a vu le petit R. qui s'est fait attaquer par la police. Mon fils a dit à la police : « laissez le, il a rien fait ! ». Il y a un policier qui a contrôlé R., qui a dit, « juste ma voiture là à côté », et il est parti récupérer les papiers de la voiture, et le policier est venu par derrière, en courant, il a frappé le jeune et l'a fait tomber par terre. Et mon fils a essayé de ramasser le petit de par terre. La police a bousculé mon fils, et moi je l'ai vu, je suis descendue, quand je suis descendue, j'ai trouvé un policier avec un flash-ball en face de ma fille. il tirait sur ma fille.

Il a tiré sur votre fille ?

M. : Oui, deux fois. Un cousin est venu en face, il s'est brûlé l'estomac pour la protéger. Et moi je suis partie derrière mon fils. Les coups de feu tout ça, j'ai pas calculé. La police tire mon fils vers elle et moi je le tire vers moi. A ce moment là, je me disais : « hors de question que je donne mon fils à la police ».

Après, la police est devenue plus forte que moi. Elle m'a bousculée par terre et elle m'a blessée. J'ai été obligée de faire venir un médecin. J'ai même pas osé porter plainte contre la police.

Extrait V :

– De Jym depuis l'archipel des Mascareignes.

6 heures

Des partis de tous ordres (en vérité fort peu) font alors comme s'il y avait quand même des revendications, certes formulées en une langue étrangère ou une approximation de langue, mais qu'ils puissent comprendre dans leur langage à eux, et ils entrent aussitôt en compétition pour répondre sous forme de suggestions de mesures - ou - s'ils ne trouvent rien à traduire ils se mettent à déclarer hautement qu'il n'y a, c'était vrai, dans tout cela, qu'une sorte de chaos dont la police, on l'espère, viendra à bout.

Mais personne, à ma connaissance, n'a voulu à aucun prix que la haine des insurgés soit la sienne : que les écoles puissent être haïssables, tout comme les voitures dans certains contextes, tout comme les bus de touristes, tout comme les commissariats, les magasins et qu'on puisse en venir à les brûler, les mettre à sac, quand on est soi-même une de ces choses dont on se débarrasse au "Karcher" et dont la mort ne compte pas du tout.

14 heures

Je comprends ce qui s'est fait là et même je l'approuve...